

alerter

informer

signaler

# SIGNALEZ à l'ARS

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaire



**0809 400 660**

FAX : 02 34 00 02 83 • [ars14-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars14-alerte@ars.sante.fr)

agir pour la santé de tous les normands

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Normandie

### Quoi?

- Maladies à déclaration obligatoire
- Infections nosocomiales et infections associées aux soins
- Maladies transmissibles en collectivité de personnes âgées ou personnes handicapées
- Cas groupés de maladies ou de symptômes
- Exposition à un agent dans l'environnement, en milieu de soins ou en milieu de travail
- Événements indésirables graves dans les établissements de soins ou médicosociaux
- Tout évènement susceptible de perturber le fonctionnement de l'établissement ou du système de santé
- Enfin tout évènement que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'ARS...

### Pourquoi ?

Pour mettre en oeuvre dans les meilleurs délais les mesures de prévention et de contrôle

### Comment?

Par le moyen le plus adapté à l'urgence de la situation  
**téléphone, fax ou mail**

Retrouvez les fiches de signalement sur les sites  
**[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)**

00 ?

# SIGNELEZ à l'ARS

Plateforme régionale de veille et d'urgence sanitaire

 **0809 400 660**

FAX : 02 34 00 02 83 • [ars14-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars14-alerte@ars.sante.fr)

La plateforme régionale de veille et d'urgence sanitaire de l'ARS de Normandie est chargée de recueillir, évaluer et répondre à tous les évènements susceptibles de représenter une menace pour la santé publique.

Cette plateforme est constituée de professionnels de la veille sanitaire chargés de mettre en place des mesures de prévention et de contrôle adaptées.

**Le soir à partir de 18h00, le week-end et les jours fériés, une astreinte assure la veille et la gestion des évènements nécessitant une réponse urgente.**

Quand ?

**La plateforme est opérationnelle 24h/24h**